



ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 22 Août 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mme GUEGAN,

Excusé : Mme MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

D4 :

En réponse au club des ANGLES EMAF :

Votre équipe 3 peut jouer le Samedi à 18H seulement avec l'accord du ou des clubs adverses concernés.

Engagements tardifs :

Le club des **CHEMINOTS D'AVIGNON** engage une équipe (D4 Poule E)

Le club de **VILLELAURE SOC** engage une équipe (D4 Poule D)

NOTA : Les 3 Poules Sud sont complètes (sauf défection) il reste 1 place en Poule NORD

Le club de l'**US LAPALUD** engage 2 équipes, US LAPALUD 1 en Poule A et US LAPALUD 2 en Poule B.

SECTEUR COUPE

Le tirage du 1^{er} Tour de la Coupe GRAND VAUCLUSE du 11/09 se fera le Lundi 29/08 dans l'après-midi si tous les résultats du 2^{ème} Tour de la coupe de France sont connus.